AMAP SAULXGOOD! 2023
CONTRAT MARAICHER

Entre

Adhérent n°1	**Adhérent n°2** *A remplir en cos de demi-paniers, à barrer sinon*
Nom	Nom
Prénom	Prénom
[Adresse	Adresse
Code postal	Code postal
Commune	Commune
Tel	Tel
Email	Email
Et le Producteur	**Guilain Vergé** 13bis rue Guillaume Birgoudain 91320 Wissous guilain verge@hotmail.fr 0680372309 SIRET 79811026800017

Ce contrat vise à installer et pérenniser économiquement une ferme en maraîchage à Saulx les Chartreux.
Le contrat définit les engagements et formalise le partenariat entre le Producteur et l'Adhérent abonné.

Le(s) Producteur(s) s'engage(nt) à :

- récolter et fournir sur la durée du contrat un assortiment de légumes variés, de qualité, frais, de saison, de la ferme et cultivés sans pesticides ni herbicides, respectant les pratiques en AMAP
- être transparent sur la méthode de calcul du prix de la part de récolte et les méthodes de production
- présenter sa ferme, sa situation et faire visiter les productions
- fournir la liste des cultures et informer régulièrement sur les événements et les aléas aux cultures
- expliquer les choix économiques pour assurer une activité pérenne
- un ou deux légumes pourront être cultivés éventuellement sur des terres en processus de reconversion, avec information des amapiens

L'Adhérent abonné s'engage à:

- accepter en l'état la part de récolte qu'il prendra en livraison sur la durée du contrat selon l'option choisie
- gérer le partage éventuel de sa part de récolte et ses absences en trouvant un remplaçant
- financer à l'avance sa part de récolte pour assurer au paysan une activité pérenne sur la durée
- assurer au moins **3 permanences aux distributions** afin d'aider au partage des parts de récolte
- partager par solidarité les risques liés aux phénomènes naturels
- accepter les variations saisonnières en quantité, variété et les risques liés à l'activité agricole
- participer aux ateliers et journées de travail collectif à la ferme
- faire en fin de saison, avec les autres Adhérents, un bilan du partenariat.

Le 1" partage est prévu le 03/01/2023, le dernier le 12/12/2023

Cette saison 2023 comprend: 52 parts de récolte en 49 distributions (les distributions du 14/02 et du 05/12 et 12/12 comprennent 2 parts de récolte). Pas de distribution le 21/2 et les 19 et 26/12.

Les partages auront lieu le mardi entre 18h15 et 19h45 et seront assurées par les Adhérents en présence du producteur dans la cour d'Animakt au 1 rue Emile Fontaine, à Saulx-les-Chartreux.

Le producteur et les Adhérents se sont entendus pour définir le coût des parts de récolte pour la période du contrat.
La production est étudiée pour nourrir une famille de 4 personnes selon les récoltes. Le prix est calculé pour correspondre au coût de production locale des légumes estimé sur l'ensemble de la période du contrat en incluant une juste rémunération du producteur.

Pour ce contrat, le prix est de 1 430 euros, soit 27.50 euros par semaine.

La référence de production est un panier; les Adhérents qui partagent un panier, s'organiseront entre eux pour venir le chercher selon les modalités qui leur conviennent.

Cocher la case selon l'option choisie:

Adhérent

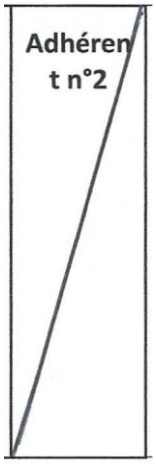

Nombre de chèques à remettre par l'Adhérent lors de la signature pour <u>une part de récolte entière</u>	Nombre de chèques à remettre par l'Adhérent lors de la signature pour <u>une part de récolte partagée</u>
☐ **1 chèque de 1 430 euros**	☐ **1 chèque de 715 euros**
☐ **2 chèques de 715 euros**	☐ **2 chèques de 357,50 euros**
☐ **4 chèques de 357,50 euros**	☐ **4 chèques de 178,75 euros**

Les chèques sont établis à l'ordre de Guilain Vergé.

Les chèques seront encaissés entre le 5 et le 10 des mois concernés selon l'option choisie.
La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser les paiements de parts de récoltes non retirées.

Le Producteur :

Je déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers les Adhérents dans le respect des principes de production & de distribution en AMAP.

Date et signature

L'Adhérent n° :

Je déclare être adhérent à Saulx Good! et avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent en tant qu'Adhérent abonné

Date et signature: